



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2657
10 février 1986

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE
SIX CENT CINQUANTE-SEPTIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 10 février 1986, à 10 h 30

Président : M. ADOUKI

(Congo)

Membres : Australie

M. HOGUE

Bulgarie

M. TSVETKOV

Chine

M. FAN Guoxiang

Danemark

M. BIERRING

Emirats arabes unis

M. AL-SHAALI

Etats-Unis d'Amérique

M. OKUN

France

M. BROCHAND

Ghana

M. GBEHO

Madagascar

M. RAKOTONDAMBOA

Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord

M. GORE-BOOTH

Thaïlande

M. KASEMSRI

Trinité-et-Tobago

M. MOHAMMED

Union des Républiques

M. OLEANDROV

socialistes soviétiques

M. PABON

Venezuela

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 35.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION EN AFRIQUE AUSTRALE

LETTRE DATEE DU 29 JANVIER 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU SOUDAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES (S/17770)

Le PRESIDENT : Conformément à la décision prise à la 2652ème séance, j'invite le représentant du Togo à prendre place à la table du conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Kouassi (Togo) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT : Conformément à la décision prise à la 2652ème séance, j'invite le Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et les autres membres de la délégation du Conseil à prendre place à la table du Conseil de sécurité.

Sur l'invitation du Président, M. Lusaka (Zambie), Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, et les autres membres de la délégation du Conseil prennent place à la table du Conseil de sécurité.

Le PRESIDENT : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Angola, du Botswana, de l'Egypte, de l'Ethiopie, de l'Inde, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Mozambique, du Nicaragua, de la République démocratique allemande, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal, du Soudan, de la Yougoslavie, de la Zambie et du Zimbabwe à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. von Schirnding (Afrique du Sud); M. Djoudi (Algérie); M. de Figueiredo (Angola); M. Legwaila (Botswana); M. Badawi (Egypte); M. Dinka (Ethiopie); M. Verma (Inde); M. Azzarouk (Jamahiriya arabe libyenne); M. Dos Santos (Mozambique); M. Icaza Gallard (Nicaragua); M. Hucke (République démocratique allemande); M. Foum (République-Unie de Tanzanie); M. Sarré (Sénégal); M. Birido (Soudan); M. Golob (Yougoslavie); M. Ngo (Zambie) et M. Mudenge (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Guyana et de la République islamique d'Iran des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

S'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Karran (Guyana) et M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le premier orateur est le représentant de la République-Unie de Tanzanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. FOUM (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous présenter nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de février. Nous sommes convaincus que grâce à votre riche expérience et à vos talents les travaux et les délibérations du Conseil aboutiront.

Qu'il me soit permis également de présenter nos félicitations à votre prédécesseur, M. Li Luye, représentant permanent de la République populaire de Chine pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux sur les questions importantes dont le Conseil était saisi pendant le mois de janvier.

Comme beaucoup d'autres, ma délégation a eu l'occasion de participer aux débats du Conseil à plusieurs reprises pour contribuer à la recherche d'une solution aux problèmes auxquels l'Afrique australe doit faire face du fait de la politique d'apartheid du régime de Pretoria. Les documents de tous les organes constitutifs de notre organisation témoignent des efforts que déploie la communauté internationale dans la recherche d'une solution pacifique à ce problème.

Dès les premières années de cette Organisation, des efforts ont été faits - et continuent d'être faits - pour éliminer ce système qui s'est révélé le plus dangereux et le plus violent jamais dirigé contre la dignité et la liberté de l'homme dans l'histoire contemporaine de notre continent.

M. Fom (Tanzanie)

Comme la plupart de ceux qui ont participé aux travaux de ce conseil ou de ceux qui ont contribué aux efforts collectifs, ma délégation s'est vue encouragée par la prise de conscience universelle croissante des dangers que l'apartheid, en tant que concept et en tant que pratique, représente pour les masses des peuples de l'Afrique du Sud et pour la stabilité, la paix et la sécurité en Afrique australe dans son ensemble. Nous avons, en même temps, constaté avec préoccupation le refus obstiné de certains pays, dont certains membres permanents du Conseil, de se joindre aux courants de l'opinion publique internationale et d'agir avec fermeté et efficacité contre l'apartheid, et nous en sommes atterrés.

M. Fomu (Tanzanie)

La terreur règne en Afrique australe. Le danger croissant et imminent risque de submerger la région. Les masses noires en Afrique du Sud ont trop longtemps subi l'oppression, les souffrances et la tyrannie. Elles sont décidées à ne plus accepter la honte de l'oppression mais à mener la lutte pour abolir l'apartheid et jeter les bases de la liberté en Afrique du Sud et de la paix et de la sécurité dans toute la région.

Depuis plusieurs mois le monde est secoué par des chocs consécutifs et sordides alors que la machine de l'apartheid continue ses tueries de Noirs en Afrique du Sud, et que de prétendues réformes sont annoncées. Durant l'année écoulée, le Conseil a été convoqué à plusieurs reprises pour connaître des actes d'agression commis par l'Afrique du Sud contre des Etats africains indépendants. A en juger par les nouvelles et les rapports qui nous parviennent de la région, nous ne pouvons que présumer, voire conclure, que très prochainement les effusions de sang se multiplieront en raison de l'oppression, par le régime de Pretoria, de la population noire et de son agression à l'étranger. En conséquence, ces sessions du Conseil sont pour nous l'occasion de procéder à un examen clinique des conditions critiques qui existent en Afrique du Sud et qui s'aggravent dans toute la région. Le conseil qui, tout récemment, a proclamé à l'unanimité qu'il condamnait le terrorisme et qu'il était prêt à s'y attaquer, doit affronter carrément le terrorisme d'Etat pratiqué par le régime de Pretoria.

Confronté à la volonté inébranlable du peuple, le régime de Pretoria a récemment adopté de nouvelles tactiques. Il a parlé de changement. Il a annoncé son "intention" de libérer des dirigeants du peuple sud-africain et d'autres prisonniers, sous réserve, évidemment, de certaines mesures de réciprocité. Ce ne sont là que des actes de désespoir de la part du régime. Le régime a toujours espéré qu'en ayant recours aux emprisonnements et à d'autres formes de violence, il pourrait intimider la population sud-africaine et l'empêcher de se joindre au Mouvement de libération nationale. Ayant échoué, le régime a dû employer toutes les formes actuelles de coercition, mais aucun subterfuge ne saurait cacher la réalité bien connue, une réalité de misère, qui règne au pays de l'apartheid. L'écrasante majorité de la population est officiellement considérée comme étrangère dans son propre pays. La torture reste le mot d'ordre. Des centaines et des centaines de personnes ont été condamnées à des peines de prison pour s'être

M. Fom (Tanzanie)

opposées à l'apartheid. L'année dernière seulement plus de 1 000 personnes ont perdu la vie à la suite des carnages imputables au système d'apartheid.

En dépit de cette pénible réalité, Pretoria continue à claironner que tout va bien dans le pays, que la situation est maîtrisée et qu'elle s'améliore, et que ce sont uniquement des éléments extérieurs qui créent un problème dans la région. Le régime essaie, bien inutilement d'ailleurs, de camoufler sa nature terroriste et ses intentions agressives en prétendant qu'il est victime d'attaques provenant de l'extérieur. C'est là une attitude extrêmement rusée et dangereuse. L'agresseur brandit le spectre de la menace extérieure pour faire avaliser son oppression et son agression contre ses voisins.

Aucun pays n'a menacé l'Afrique du Sud. Les annales de l'Organisation et la réalité sur le terrain montrent sans ambiguïté quelle est la cause de la situation critique en Afrique australe. C'est le système d'apartheid. C'est l'occupation illégale continue de la Namibie et la non-application de la résolution 435 (1978) sur la Namibie. Ce sont les menaces et les agressions militaires constantes du régime de Pretoria contre ses voisins.

Depuis les massacres de Sharpeville, l'Afrique du Sud a renforcé son règne de terreur contre la majorité de la population et le régime a poursuivi et menacé ceux qui ont accueilli des réfugiés. Les événements récents en Afrique australe n'ont certainement pas échappé à l'attention des gens épris de paix et de liberté. Le régime de Pretoria, sous prétexte de poursuivre les militants sud-africains, a commis des agressions contre le Lesotho et a assassiné des innocents, comme cela a été le cas au Botswana. Le régime a menacé le Zimbabwe et il s'est livré à des actes brutaux contre la Zambie et même contre un pays aussi éloigné que les Seychelles. L'Afrique du Sud a eu bien du mal à cacher ses intentions agressives contre ses voisins. Tout en parlant de paix, elle a entraîné et lancé plusieurs groupes dans le but exprès de déstabiliser les Etats voisins. Ouvertement ou secrètement, le régime a formé et envoyé des bandits armés contre la République populaire du Mozambique et il a utilisé sa machine militaire contre ce pays.

L'Angola a fait l'objet d'une agression militaire continue. Cet aspect de la situation critique en Afrique australe mérite une attention particulière. Le régime de Pretoria, comptant sur ses alliés, a utilisé tous les moyens possibles pour déstabiliser le Gouvernement de la République populaire d'Angola. Il a lancé

M. Fourn (Tanzanie)

des incursions militaires directes et en ce moment même il poursuit son agression contre l'Angola; il a parrainé, entraîné, financé et lancé les bandits armés de l'UNITA contre l'Angola, tout en perpétuant son occupation coloniale et illégale de la Namibie et en déjouant les efforts de la communauté internationale pour parvenir à un règlement pacifique de la question namibienne. Le régime sud-africain est l'empire du mal.

Face à cet empire du mal qui fait appel à ses laquais et à ses bandits pour propager son cancer, face à ce terroriste d'Etat institutionnalisé, aux menaces et aux actes d'agression contre ses voisins, on aurait pu espérer que la condamnation universelle de l'apartheid susciterait une action ferme et universelle contre ce système et contre toutes les institutions étayées par un tel système. On aurait pu espérer que tous les gouvernements prendraient toutes les mesures possibles pour faire échec aux desseins du régime et contribuer à l'abolition immédiate de l'apartheid. Nous qui avons subi la honte et l'humiliation de l'asservissement colonial avons espéré que tous les pays, tous les gouvernements agiraient contre les institutions et les groupements du racisme, de l'apartheid et de l'agression. A maintes reprises, on nous a rappelé la responsabilité particulière qui incombe aux membres permanents du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi nous estimons que la conduite de certains pays est particulièrement décourageante. Ils prétendent avoir en horreur la pratique du régime de Pretoria. Nous ne mettons pas en cause leurs déclarations d'amitié à l'égard de l'Afrique. Ce sont leurs actions que nous mettons sérieusement en cause. En d'innombrables occasions, l'Afrique a demandé à ces pays - notamment à ceux qui ont des investissements importants et qui exercent quelque influence en Afrique du Sud, comme les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne de l'Ouest - de s'abstenir de toute action pouvant encourager ou reconforter le régime raciste.

M. Foum (Tanzanie)

La quintessence de ce dont nous avons été témoin est la politique d'"engagement constructif" des Etats-Unis. Comme si cela ne suffisait pas, on assiste maintenant à l'appui ouvert accordé aux bandits armés de l'UNITA, que parraine l'Afrique du Sud. La récente décision prise par les Etats-Unis d'accueillir M. Savimbi, le dirigeant improvisé des bandits armés de l'UNITA et les efforts qui sont faits pour lui fournir un appui financier et politique accru constituent une dangereuse ingérence dans les affaires de la région outre que cela contribue regrettablement à renforcer l'anarchie, le terrorisme et la menace à la stabilité, à la paix et à la sécurité dans la région. A la fin de leur vingt et unième session ordinaire, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine ont déclaré ce qui suit :

"1. Tout soutien financier, militaire et logistique direct ou indirect, de tout gouvernement, groupe privé ou institution gouvernementale aux ennemis du peuple angolais, serait considéré comme une grave violation de la Déclaration de 1970 sur les relations amicales entre les Etats, ainsi que des dispositions des Chartes de l'Organisation de l'unité africaine et des Nations Unies.

2. Toute ingérence américaine ouverte ou voilée dans les affaires intérieures de la République populaire d'Angola, directe ou par tierces parties interposées, sera considérée comme un acte hostile dirigé contre l'Organisation de l'unité africaine; et

3. Toute répétition des opérations clandestines contre l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola équivaldrait à une ingérence flagrante dans les affaires intérieures de la République d'Angola, et cette dernière se réserve le droit de prendre toute mesure appropriée qu'elle jugerait nécessaire." (A/40/666, AHG/DEC/3 (XXI), p. 57)

Nous espérons que tous les Etats tiendront compte de cette déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement africains.

Nous reconnaissons qu'il est impossible que nous agissions tous au même niveau et avec le même attachement et les mêmes sentiments. Tout en exprimant notre consternation face aux actes de certains Etats, nous reconnaissons qu'ils ont pris certaines mesures, même si celles-ci sont minimes. Nous demandons et exigeons davantage.

J'ai déjà dit que le peuple opprimé d'Afrique du Sud est prêt à encourir les vicissitudes d'une lutte contre le racisme et la tyrannie institutionnalisés. Il

M. Foum (Tanzanie)

ne se laissera pas duper par les manigances du régime d'apartheid. Le représentant de l'African National Congress, que le Conseil a invité à prendre la parole ici, l'a d'ailleurs dit clairement. Il convient également de préciser que l'Afrique australe dans son ensemble, compte tenu de la tendance actuelle, va franchir inévitablement un niveau de violences plus grandes et plus généralisées en raison même de l'existence continue de l'apartheid et des efforts frénétiques que fait le régime de Pretoria pour se maintenir en place.

Il y a une génération, la communauté internationale a hésité à un moment critique de l'histoire. Cette hésitation et l'apaisement dont elle a fait preuve ont encouragé les auteurs du racisme institutionnalisé. Le racisme a sapé la paix et la sécurité en Europe, et non seulement la Société des Nations s'est effondrée mais le monde est parti en guerre.

Au nom de la liberté, nous demandons que des mesures communes soient prises contre l'apartheid et nous demandons l'indépendance de la Namibie. Au nom de la dignité de l'homme, nous exigeons que des mesures soient prises contre l'apartheid. Au nom de la paix et de la stabilité en Afrique australe, nous lançons un appel pour que des mesures soient prises pour la sauvegarde de ces idéaux. Nous lançons un appel à la raison et rejetons l'arrogance du pouvoir.

Les résultats terribles sur lesquels ont débouché l'apaisement donné aux suprémacistes nazis sont-ils effacés de notre mémoire collective? Souffrons-nous d'une amnésie collective? Les peuples opprimés d'Afrique du Sud sont-ils des matières fongibles? L'intégrité et la sécurité territoriales des Etats indépendants de la région peuvent-elles être sacrifiées?

Le Conseil de sécurité a dû dans le passé traiter de l'agression sud-africaine et des conséquences de cette agression. En vertu des dispositions de la Charte, le Conseil est tenu d'agir pour garantir la paix et la sécurité. Le régime de Pretoria, par ses menaces et ses actions a toujours agi contre la liberté, la paix et la stabilité dans la région. Nous espérons que le Conseil prendra les mesures appropriées pour assurer l'application des décisions de l'Organisation en vue de favoriser l'indépendance de la Namibie, d'éliminer l'apartheid et, partant, d'éliminer la menace à la liberté, à la paix et à la sécurité en Afrique australe.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République-Unie de Tanzanie des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

L'orateur suivant est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AZZAROUK (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Depuis le début de la présente série de réunions, le Conseil examine la situation explosive qui règne en Afrique australe et qui résulte de la présence continue de l'entité raciste au coeur de cette région. Ce régime, non satisfait de sa présence illégale, en Afrique du Sud et de ses odieuses pratiques contre la population sud-africaine, ni de son occupation persistante du territoire namibien, perpète quotidiennement des actes d'agression militaire contre les Etats africains voisins, pratique un terrorisme officiel et étend l'instabilité à toute la région. Pour ce faire, et au nom de la protection de sa sécurité, il pourchasse les personnes qui mènent une lutte de libération, une lutte visant à libérer les peuples de Namibie et d'Afrique du Sud. Ce régime a organisé, entraîné et armé des bandits mercenaires et des escadrons de terroristes pour déstabiliser et saper les économies des pays africains voisins, en particulier l'Angola, qui ont aidé et continuent d'aider les mouvements de libération nationale.

Nul ne doute que l'appui militaire, politique et économique dont bénéficie le régime raciste sud-africain de la part de régimes colonialistes, en particulier du Gouvernement américain et de l'entité sioniste en Palestine occupée, est à l'origine du maintien de cette odieuse entité raciste, de son défi persistant à la volonté de la communauté internationale et de son refus de respecter les décisions et résolutions pertinentes adoptées par les Nations Unies. Ces résolutions sont nombreuses, et il est inutile de les énumérer.

M. Azzarouk (Jamahiriya arabe libyenne)

Il y a quelques jours à peine, le Conseil s'est réuni pour examiner un cas comparable : les pratiques de l'entité sioniste, colonialiste et raciste implantée au cœur de la nation arabe, y compris le terrorisme d'Etat à l'encontre des peuples arabes. Non contente d'occuper la Palestine et d'en déplacer ses habitants elle s'est mise à les traquer et à les pourchasser là où ils se trouvent : dans les territoires arabes occupés, au Liban, en Jordanie, en Tunisie et jusque dans l'espace aérien international. Le représentant de l'entité sioniste a admis effrontément devant le Conseil l'acte de piraterie aérienne commis contre un avion libyen que ses appareils militaires israéliens ont contraint d'atterrir sur un aérodrome de Palestine occupée parce qu'on soupçonnait que des passagers palestiniens étaient à bord. N'est-ce pas là la meilleure preuve que l'entité raciste et sioniste pratique le terrorisme d'Etat dans la région arabe et au Moyen-Orient?

Hier, le Gouvernement américain qui prétend pourtant être contre le terrorisme et s'enorgueillit de le combattre, est resté silencieux, préférant faire l'autruche. Il a refusé de condamner l'acte terroriste de piraterie aérienne quasiment sans précédent commis par l'entité israélienne. Les Etats-Unis sont le seul autre Etat à s'être rendu coupable d'un tel acte quand ils ont forcé un avion égyptien à atterrir sur un aéroport du sud de l'Italie

Lorsque le représentant des Etats-Unis a opposé son veto au projet de résolution destiné à condamner l'acte d'agression contre l'avion libyen, les Etats-Unis ont endossé le terrorisme d'Etat pratiqué par l'entité sioniste et révélé une fois de plus la contradiction flagrante existant entre leurs paroles et leurs actes : ils prétendent être contre le terrorisme et se mettent du côté des terroristes, leur donne leur appui et empêchent leur condamnation.

Le Gouvernement américain joue un rôle déterminant en protégeant et en aidant les deux régimes racistes, en Palestine occupée et en Afrique du Sud. Si ce n'étaient la protection et l'appui que leur accorde le Gouvernement américain dans le cadre du Conseil de sécurité ou ailleurs, ces deux régimes ne pourraient persister dans leur politique d'arrogance et de terrorisme à l'encontre des pays arabes et africains et de leurs peuples. Ainsi, le Gouvernement des Etats-Unis a prouvé au monde entier qu'il est un partenaire actif dans le terrorisme pratiqué par ces deux Etats, le chef de file du terrorisme international, devrais-je dire.

M. Azzarouk (Jamahiriya arabe libyenne)

Dans le cadre de l'escalade de l'agression entreprise par le Gouvernement américain contre certains régimes nationaux du tiers monde, l'Angola est devenue l'une des victimes de la guerre colonialiste et raciste menée par des troupes d'Afrique du Sud raciste interposées, lesquelles multiplient depuis quelques années les attaques contre le territoire et la souveraineté de l'Angola. Les bandits de l'UNITA leur servent d'agent d'exécution des plans visant à déstabiliser l'Angola et à éliminer son régime progressiste. Les forces de l'UNITA reçoivent une aide directe et indirecte du régime raciste d'Afrique du Sud dont les forces, avec l'aide des bandits de l'UNITA, multiplient les opérations militaires contre le territoire angolais.

Selon le rapport de la Commission d'enquête créée aux termes de la résolution 571 (1985) du Conseil de sécurité, entre 1981 et 1985, les opérations militaires des forces racistes se sont soldées par d'énormes pertes humaines et matérielles, outre qu'elles ont aggravé encore le problème des réfugiés et des personnes déplacées et renforcé la présence militaire du régime raciste dans certaines parties du territoire angolais. Pendant la même période, les dommages que ces actes d'agression ont causés à l'économie angolaise sont estimés à 10 milliards de dollars.

Alors que le peuple angolais est en butte à la guerre d'agression raciste et aux pressions politiques et économiques du Gouvernement américain, le chef des bandits de l'UNITA se rend en visite aux Etats-Unis. Cette visite a été l'occasion, pour les dirigeants du Gouvernement américain, de lui déclarer officiellement leur appui tandis qu'on apprenait l'intention du Gouvernement de continuer à aider l'UNITA par des moyens militaires clandestins grâce au Fonds de réserve de la Central Intelligence Agency (CIA). L'accueil réservé à Savimbi par le Président des Etats-Unis est venu couronner les efforts déployés pour accroître l'aide militaire et politique à l'UNITA.

Le Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires africaines, M. Crocker, demande à présent aux compagnies pétrolières américaines de bien prendre en considération les intérêts nationaux américains lorsqu'elles traitent avec le Gouvernement de l'Angola. Nous assistons par ailleurs à toute une campagne pour forcer la compagnie pétrolière Chevron à quitter l'Angola. Du reste, le Président des Etats-Unis lui-même, M. Reagan, a annoncé son intention d'accroître l'aide aux forces qui travaillent contre la République populaire d'Angola.

M. Azzarouk (Jamahiriya arabe libyenne)

En guise de conclusion, j'affirme que la politique de terrorisme d'Etat et d'arrogance adoptée par les deux régimes racistes en Afrique du Sud et en Palestine occupée à l'encontre des peuples d'Afrique du Sud, de Namibie et des Etats africains voisins, et à l'encontre des peuples de Palestine et des pays arabes, respectivement, se poursuivra tant que les Etats-Unis appuieront sans réserve ces régimes et tant que le Gouvernement américain les protégera au sein du Conseil et ailleurs. Les peuples de la région arabe et d'Afrique australe assumeront leurs responsabilités et mettront fin aux pratiques de ces deux régimes haineux et arrogants puisque le Conseil est paralysé, incapable de prendre les mesures de dissuasion qui s'imposent aux termes du Chapitre VII de la Charte et d'expulser ces deux entités des Nations Unies en raison du veto des Etats-Unis et de leur alliance stratégique avec ces deux régimes.

M. HOGUE (Australie) (interprétation de l'anglais) : La question dont le Conseil est saisi est l'un des sujets de préoccupation constante pour ses membres. La situation en Afrique australe est une source de tension mondiale qui inquiète vivement mon gouvernement. Bien que la situation à l'examen comporte différents d'aspects, il apparaît clairement à ma délégation que la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain constitue le coeur du problème. Cette politique et ses conséquences injustes et tragiques pour le peuple d'Afrique du Sud demeurent au centre des problèmes de l'Afrique australe. De l'avis de ma délégation, c'est la plus grave cause d'instabilité et d'agitation dans la région.

La position de mon gouvernement à l'égard de la politique raciste de l'Afrique du Sud est bien connue. Point n'est donc besoin de l'exposer en détail. Mon gouvernement n'a jamais perdu une occasion d'exprimer l'horreur que lui inspire l'apartheid et il a pris des mesures concrètes pour précipiter son démantèlement. L'Australie s'efforce par ailleurs d'oeuvrer à l'élimination de l'apartheid et elle essaie, par le biais de sa participation au Commonwealth Eminent Persons Group, d'encourager le dialogue et le changement pacifique en Afrique du Sud. C'est là une initiative de poids et mon gouvernement espère que tous les intéressés - gouvernements, organisations et particuliers - apporteront à l'Eminent Persons Group la coopération qu'il mérite et dont il a besoin pour mener à bien son travail, lequel est susceptible d'avoir un impact sur l'Afrique du Sud.

M. Hogue (Australie)

Nous avons écouté avec la plus grande attention les déclarations faites pendant ce débat, y compris celle du Représentant permanent de l'Afrique du Sud, et nous avons pris bonne note de l'intention du Gouvernement sud-africain de négocier la question des réformes constitutionnelles avec la communauté noire. Par ailleurs, nous avons entendu l'Afrique du Sud déclarer que l'apartheid était une notion dépassée et faire la promesse que certaines réformes sociales et économiques liées à la citoyenneté, à la liberté d'entrée (influx control) et au droit à la propriété seraient introduites au Parlement sud-africain.

M. Hogue (Australie)

Ce sont là bien sûr des déclarations d'intention et nous espérons qu'elles se traduiront par des actes, et que le dialogue en faveur d'un changement sera entamé avec les véritables représentants de la communauté noire, pour conduire à une Afrique du Sud démocratique et multiraciale. Si de telles mesures ne sont pas prises, les professions de réforme du Gouvernement sud-africain ne seront acceptables ni pour les Noirs sud-africains ni pour la communauté internationale, la dangereuse situation d'instabilité et de troubles régionaux persistera et l'Afrique du Sud continuera à être un voisin difficile et menaçant pour les pays qui l'entourent. En un mot, je ne peux que rappeler au Gouvernement de l'Afrique du Sud le proverbe : "Les actes sont plus éloquents que les paroles".

Alors que la politique d'apartheid reste au coeur des problèmes de la région de l'Afrique australe, la persistance de l'Afrique du Sud dans son refus de mettre en oeuvre la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité est une autre source d'instabilité et d'incertitude régionale. Le refus de l'Afrique du Sud est un affront direct à l'autorité des Nations Unies. Dans les vingt années qui se sont écoulées depuis la levée du mandat et l'établissement de l'autorité directe des Nations Unies sur la Namibie, l'Afrique du Sud a utilisé toute une série d'excuses pour retarder l'accession de la Namibie à l'indépendance. De l'avis de ma délégation, on ne saurait laisser des facteurs externes retarder la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. L'Australie rejette toute mesure qui tendrait à user du droit de préemption envers le plan des Nations Unies qui jouit de notre appui et de celui de la communauté internationale ou à le contourner.

Un troisième élément qui entre dans la trame des questions qui ont suscité ce débat a trait aux relations que l'Afrique du Sud entretient avec ses voisins. La série de plaintes émanant des pays voisins de l'Afrique du Sud qui ont été adressées au Conseil n'est que trop connue des membres. La participation de ma délégation à la Commission d'enquête du Conseil en Angola nous a permis d'avoir une connaissance directe des actions de l'Afrique du Sud à l'égard de ses voisins. Il est tout à fait clair que l'Afrique du Sud a agi au mépris total de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ses voisins lorsqu'elle a entrepris une série d'actions qui vont à l'encontre de leur indépendance et de leur intégrité territoriale. Le débat actuel donne au Conseil la possibilité de réaffirmer les

M. Hogue (Australie)

exigences du droit international en vertu desquelles l'Afrique du Sud doit faire cesser tout acte de déstabilisation contre les Etats voisins.

Finalement, il n'y aura de base solide sur laquelle un nouveau commencement pourra être envisagé entre l'Afrique du Sud et ses voisins que lorsque l'Afrique du Sud se sera véritablement engagée à abolir l'apartheid et établir à sa place une structure démocratique et multiraciale qui assurera la justice pour tous les citoyens de l'Afrique du Sud.

Le PRESIDENT : L'orateur suivant est le représentant du Botswana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. YANE (Botswana) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de la délégation du Botswana, je tiens à vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de février et à exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Chine pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois écoulé.

La situation difficile dans laquelle se trouve l'Afrique australe, objet de notre débat, est une question dont le Conseil est saisi depuis bon nombre d'années sous une forme ou sous une autre et il est affligeant de constater qu'au lieu de progresser vers la solution des éléments principaux qui ont donné naissance aux difficultés de la sous-région, tout porte à croire que la situation est sur le point d'atteindre un niveau encore plus dangereux.

Au cours de ces derniers mois, un certain nombre de pays de la sous-région, gouvernés par la majorité, se sont présentés devant le Conseil pour débattre de cas individuels relatifs à la question dont nous sommes saisis aujourd'hui. Il s'agissait là de griefs bien fondés qui avaient tous comme dénominateur commun la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud et, plus précisément, les activités dans lesquelles ce régime s'est lancé pour perpétuer cette politique.

Avant d'aborder cette question, il convient peut-être d'étudier les composantes du problème. La situation qui règne à l'intérieur de l'Afrique du Sud n'est due à aucune influence extérieure. Elle résulte directement de la politique odieuse de l'apartheid par laquelle la majorité noire est gardée dans l'asservissement depuis des siècles. Au cours des années, la majorité noire du pays a été victime de la législation la plus barbare que l'on connaisse où que ce soit à l'heure actuelle. Cette population a été victime d'une discrimination

M. Yane (Botswana)

raciale institutionnalisée, d'arrestations arbitraires, de détentions sans procès - au cours desquels certains ont péri - de condamnations à des peines de prison de longue durée pour de prétendus actes de trahison.

Devant ces fait, comment l'Afrique du Sud peut-elle s'attendre à ce que la majorité noire reste docile? Dans l'histoire de l'homme il vient un moment où même les plus humbles doivent défendre leur propre survie.

Le soulèvement dont le monde est témoin aujourd'hui dans ce pays devrait représenter un message sans ambiguïté pour le Gouvernement sud-africain : la majorité opprimée n'est pas disposée à tolérer davantage les injustices de cette politique. Les manifestations de protestation qui se déroulent depuis plus d'un an en témoignent.

Au lieu de se lancer dans une campagne de terreur et d'assassinats, le Gouvernement d'Afrique du Sud devrait s'attacher sérieusement à démanteler l'apartheid.

On ne peut s'attendre à ce que la résistance à l'apartheid se dissipe d'elle-même alors que des questions fondamentales telles que le droit de vote, le droit de posséder sa terre et le droit de vivre où l'on veut continuent à être méconnues.

Si le Gouvernement sud-africain est vraiment attaché au changement, comme il le proclame, il lui revient alors de prouver en termes concrets qu'il entend faire suivre d'actes ses paroles. Des changements superficiels n'arrangeront rien.

La violence ne résoudra pas les problèmes de l'Afrique du Sud et si elle se poursuit, elle n'engendrera que plus de violence et, en fin de compte, risquera d'aboutir à une tragédie humaine d'une ampleur imprévisible.

L'autre aspect du problème de l'Afrique australe est la question de la Namibie. Le maintien de l'occupation illégale de ce territoire sous tutelle des Nations Unies par l'Afrique du Sud constitue un affront à ce Conseil, à l'Assemblée générale et à la communauté internationale tout entière.

Si l'Afrique du Sud avait respecté la volonté du Conseil et coopéré à l'application de la résolution 435 (1978), l'agitation qui a déferlé sur l'Angola et les autres pays de la sous-région aurait pu être évitée.

Nous sommes certains que le Conseil a la capacité de faire respecter ses décisions et nous le prions de tout faire pour sortir de cette impasse.

M. Yane (Botswana)

Au cours des années, les victimes de l'apartheid ont dû fuir leurs patries pour chercher asile ailleurs. A cause de leur proximité, en ces temps d'épreuve, les Etats de première ligne et les autres voisins de l'Afrique du Sud sont logiquement devenus le premier refuge de ces malheureuses personnes.

M. Yane (Botswana)

Nous efforçant de remplir les obligations internationales qui nous incombent au titre des conventions pertinentes établies dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et, en fait, de faire simplement preuve d'esprit de bon voisinage vis-à-vis de personnes avec lesquelles nous avons une culture et des traditions communes, nous avons accordé l'asile à ces réfugiés et nous continuons de le faire. Le fait d'assumer un devoir honorable est devenu un véritable cauchemar pour nos pays. Les lieux où vivent des réfugiés authentiques dans nos pays sont transformés en camps d'entraînement imaginaires de "terroristes".

Nous nous sommes donné beaucoup de mal pour convaincre l'Afrique du Sud que nous n'avons pas de camps d'entraînement de terroristes sur notre sol. Parfois, nous sommes même allés jusqu'à inviter l'Afrique du Sud à venir nous montrer où se trouveraient ces prétendus camps d'entraînement auxquels elle se réfère si souvent. Ces invitations ont toujours été ingorées; en revanche, des réfugiés authentiques qui vivent dans nos villes ont été tués de sang-froid, et nos pays sont constamment menacés d'être attaqués, simplement parce que nous donnons refuge aux victimes de l'apartheid.

Nous savons que nous sommes faibles, mais notre faiblesse ne nous empêchera pas de nous conformer à la morale et de faire notre devoir. Ce que nous demandons au Conseil, c'est qu'il prenne des mesures pour empêcher l'Afrique du Sud de violer la souveraineté et l'intégrité territoriale de notre pays et assurer la sécurité des réfugiés auxquels nous accordons asile. Nous sommes convaincus que ce type de mesures relèvent de la compétence du Conseil.

L'Afrique du Sud a souvent dit qu'elle désirait tendre une main amicale à ses voisins. Comment peut-on prendre cette offre au sérieux alors que nous continuons d'être attaqués et menacés? Nous avons toujours été disposés à discuter avec l'Afrique du Sud de questions de sécurité. Pas plus tard que la semaine dernière, mon gouvernement s'est engagé à participer à des pourparlers à cette fin, et de nouvelles entrevues ont été prévues. Puisque nous avons montré que nous sommes disposés à discuter, comment l'Afrique du Sud peut-elle continuer à prétendre que nous sommes hostiles et non coopératifs? Nous n'avons jamais menacé l'Afrique du Sud. C'est l'Afrique du Sud qui nous a toujours menacés.

Les pays qui constituent l'Afrique du Sud sont liés ensemble aussi bien par la géographie que par l'histoire. Que cela nous plaise ou pas, nous devons mener une existence interdépendante. L'Afrique du Sud a autant besoin de nous que nous avons

M. Yane (Botswana)

besoin d'elle. Il se peut que l'Afrique du Sud soit forte sur les plans militaire et économique, mais elle ne peut exister isolément. Il y va, par conséquent, également de l'intérêt des Sud-Africains de créer une atmosphère de paix et de sécurité dans la sous-région. Cela ne sera possible que lorsqu'ils renonceront à la voie qu'ils ont choisie.

Nos paroles se ramènent à ceci : il n'y aura pas de paix et il n'y aura pas de développement économique véritable en Afrique australe tant que l'Afrique du Sud n'aura pas renoncé à l'apartheid, qui est la cause fondamentale de tous nos problèmes.

Le Conseil saura qu'une réunion de haut niveau entre les Etats de première ligne et les Etats membres de la Communauté européenne vient de se terminer à Lusaka, en Zambie. Nous sommes encouragés par le sérieux avec lequel les deux parties ont traité de la détérioration de la situation en Afrique australe, et nous espérons qu'il s'agit là de l'ébauche d'un véritable effort pour oeuvrer dans le sens de la solution des problèmes de la sous-région.

Nous espérons que le Conseil et la communauté internationale sauront convaincre l'Afrique du Sud de changer d'attitude et de faire la paix avec ses voisins, de s'occuper sérieusement de la question de Namibie et, surtout, d'aller dans le sens d'un démantèlement total de l'apartheid.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Botswana des mots aimables qu'il a eus à mon endroit.

M. BIERRING (Danemark). (interprétation de l'anglais) : Tout le monde reconnaît que la situation en Afrique australe se détériore rapidement. Cette évolution non seulement met en danger la stabilité régionale mais a des conséquences beaucoup plus vastes pour la paix et la sécurité internationales. Je crois que tout le monde reconnaît également que la politique d'apartheid est la cause profonde des conflits et des tensions en Afrique australe.

Il y a quelques jours, le Président de l'Afrique du Sud a dû admettre que la notion d'apartheid était surannée. Malheureusement, il n'a pas tiré la conclusion logique de cette révélation tardive. La déclaration faite par le président Botha au Parlement sud-africain était loin de constituer une réponse appropriée aux demandes et aspirations légitimes de la majorité noire. Une fois de plus, nous devons prendre acte : trop peu, trop tard.

M. Bierring (Danemark)

Le Gouvernement sud-africain n'a toujours pas montré par ses actes que son prétendu désir de voir l'avènement de changements fondamentaux dans la société sud-africaine est sincère. Entre-temps, l'état d'urgence est maintenu, les dirigeants authentiques de la population majoritaire restent en prison ou en exil et le cycle de violence et de répression prend des proportions dévastatrices.

S'agissant de la Namibie, l'Afrique du Sud a montré qu'elle n'était pas véritablement disposée à se conformer à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Au contraire, le Gouvernement sud-africain n'a cessé d'appuyer un règlement interne dans le Territoire tout en insistant sur le retrait total des forces cubaines d'Angola en tant que préalable à la mise en oeuvre du plan des Nations Unies.

L'un des aspects les plus décourageants des événements récents est que l'Afrique du Sud continue de recourir à la force pour assujettir, politiquement, économiquement et militairement, les Etats voisins. Aucun des prétendus accords de paix n'a été honoré par l'Afrique du Sud. Tout en professant son adhésion à ces accords, l'Afrique du Sud a continué d'appuyer activement des groupes qui essaient, par la perpétration d'actes armés, de renverser les gouvernements des Etats voisins indépendants. L'assistance accordée ouvertement par l'Afrique du Sud à l'UNITA en est, bien entendu, l'exemple le plus flagrant. Tous ceux qui prennent de telles mesures devraient se voir refuser tout appui ou assistance.

La déclaration faite par le président Botha au Parlement sud-africain a, une fois encore, montré clairement que l'Afrique du Sud n'a nullement l'intention de modifier sa politique agressive dans la région. Le Gouvernement sud-africain n'hésite pas, même au Parlement, à prôner la violence au cas où les Etats voisins refuseraient de se soumettre à la volonté de l'Afrique du Sud de contrôler et de dominer définitivement la région.

Ainsi, par une combinaison de pressions et d'interventions directes dans les affaires intérieures des Etats voisins qui vont à l'encontre du droit international, l'Afrique du Sud s'efforce de maintenir ces Etats dans une situation angoissante et les oblige à adopter des politiques qui vont à l'encontre de leurs intérêts nationaux, ce qui constitue ainsi une ingérence intolérable dans leur liberté d'action.

M. Bierring (Danemark)

Les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies s'accordent à reconnaître que la communauté internationale se doit de contribuer à l'abolition complète de l'apartheid, d'assurer rapidement l'indépendance de la Namibie conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et de prendre des mesures pour maintenir la paix et la stabilité en Afrique australe. L'on reconnaît aussi généralement que le Conseil de sécurité est investi d'une responsabilité particulière à cet égard conformément à la Charte des Nations Unies.

M. Bierring (Danemark)

Depuis qu'il est membre du Conseil de sécurité, le Danemark n'a cessé de prier instamment le Conseil de s'acquitter de sa responsabilité en prenant des mesures concrètes, et il est satisfaisant de relever que certains progrès ont été réalisés. Nombre des représentants qui ont pris la parole au cours du présent débat ont été fermement d'avis que le Conseil de sécurité, dans les circonstances actuelles, devrait jouer un rôle préventif. Nous sommes pleinement d'accord avec eux. Par ailleurs, il ne fait aucun doute pour nous que ce rôle préventif ne peut être joué efficacement que si le Conseil agit de façon concertée. C'est la raison pour laquelle nous avons affirmé maintes et maintes fois que la division au sein du Conseil ne peut qu'aider l'Afrique du Sud à persister dans sa politique répressive à l'intérieur de ses frontières et à poursuivre son occupation illégale de la Namibie et sa déstabilisation des Etats de première ligne.

La Charte n'offre aux Nations Unies qu'un seul moyen pacifique de persuasion s'agissant des Etats Membres récalcitrants : l'imposition de diverses formes de sanctions. Le Danemark est fermement d'avis que l'évolution de la situation en Afrique australe au cours des dernières années a accru la nécessité, pour la communauté internationale, de recourir à cet instrument. Notre appui constant à l'imposition de sanctions internationales, y compris l'adoption de sanctions obligatoires par le Conseil, à l'encontre de l'Afrique du Sud et les mesures que nous avons prises à notre propre niveau national ne sont pas l'expression d'un opportunisme politique ni d'un désir d'action punitive irréfléchie.

Nous mettons l'Afrique du Sud en garde : il ne faut pas qu'elle s' imagine que notre politique est provisoire ou l'expression d'une minorité. Notre politique repose sur un profond sentiment de solidarité populaire largement partagé à l'égard des peuples opprimés d'Afrique australe et un désir sincère - dans notre propre intérêt également - d'essayer d'empêcher que la situation en Afrique australe ne dégénère en un conflit généralisé dont les conséquences se feraient sentir à l'échelle mondiale.

Fort heureusement, nous avons été témoins - notamment au cours de 1985 - d'un consensus international croissant sur la politique à suivre vis-à-vis de l'Afrique du Sud. Ce consensus a dépassé les frontières et a rassemblé plusieurs pays dans la recherche d'un but commun. L'exemple le plus récent en est la réunion couronnée de succès qui s'est tenue à Lusaka les 3 et 4 février, où se sont rencontrés les ministres des affaires étrangères des Etats de première ligne et les

M. Hucke (RDA)

la paix, de la sécurité, de la souveraineté et de la stabilité économique nationales.

Cette politique ajoute un fardeau supplémentaire aux difficultés des Etats africains et de leurs peuples. Il est bien connu que l'existence du système d'apartheid est à l'origine de l'aggravation constante de la situation en Afrique australe. Aujourd'hui comme par le passé, la Namibie se voit nier l'indépendance et l'on utilise abusivement son territoire pour lancer des actes d'agression contre l'Angola. Les Etats de première ligne sont constamment exposés à des attaques directes ou indirectes de la part du régime d'apartheid. Le Conseil de sécurité a dû, à maintes reprises l'année dernière, examiner cette question. La République démocratique allemande appuie l'application de la résolution 568 (1985) du 21 juin 1985, qui condamne l'agression sud-africaine contre le Botswana, ainsi que celle de la résolution 571 (1985) du 20 septembre 1985 relative à l'agression contre l'Angola.

Les menaces constantes proférées par l'Afrique du Sud constituent de dangereuses déclarations quant à son intention de poursuivre sa politique de déstabilisation par des moyens militaires dans toute la région. Soumettre les Etats indépendants de la région à son diktat est l'objectif déclaré de Pretoria.

L'agression, l'occupation et les représailles demeurent les caractéristiques déterminantes de l'apartheid. Cette politique a provoqué une situation tendue notamment en Angola, au Mozambique et dans d'autres Etats de première ligne. Comme au Nicaragua, des bandes de contre-révolutionnaires en Angola, au Mozambique et dans d'autres Etats de première ligne bénéficient d'un appui ouvert et occulte pour renverser les gouvernements légitimes de ces pays.

Cette politique de terrorisme d'Etat est approuvée par certains milieux impérialistes et est encouragée avec une bienveillance ouverte. Le traitement V.I.P. dont jouit actuellement le chef d'une organisation terroriste entretenue par le régime sud-africain en est une preuve.

Comme on le sait, le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés a constamment et fermement condamné les machinations de cette organisation ainsi que ses efforts tentés pour obtenir de nouveaux appuis financiers. Ceux qui complotent avec le régime d'apartheid et ses fantoches appartiennent aux mêmes milieux agressifs dont les plans et activités, qui représentent une menace à la

M. Hucke (RDA)

paix, ne font qu'exacerber les tensions dans les régions de la Méditerranée, de l'Amérique centrale et du Moyen-Orient ou dans d'autres régions du monde. Ils ne reculent pas devant le chantage, la force et les mesures de boycottage pour réaliser leurs buts et intimider les Etats dont la politique ou la voie du développement qu'ils ont choisis ne leur plaisent pas.

La politique que poursuit actuellement le régime d'apartheid n'est nullement une expression de force. Il s'agit plutôt d'une réaction aux succès obtenus par la lutte de libération des peuples de l'Afrique australe.

Les mouvements de libération et toutes les forces démocratiques poursuivent avec succès leur lutte contre ce régime raciste internationalement reconnu illégal, dont l'isolement politique n'a jamais été aussi total qu'aujourd'hui. Pourtant, il ne faut pas pour autant sous-estimer le danger que représentent les fanatiques de l'apartheid, qui font tout ce qu'ils peuvent pour retarder la défaite inévitable de ce régime du point de vue historique. Leur attitude hostile devant toute évolution progressiste dans la région a pris une nouvelle dimension. Les actions entreprises au Lesotho en sont également une preuve. Les actes d'agression militaire incessants de l'Afrique du Sud contre le Lesotho sont étroitement liés aux événements les plus récents qui ont lieu dans ce pays.

La République démocratique allemande voudrait saisir cette occasion pour exprimer l'espoir que le Lesotho sera à même, comme dans le passé, de défendre son indépendance et sa souveraineté et de poursuivre la lutte contre le régime d'apartheid, avec les Etats de première ligne et toutes les forces démocratiques éprises de paix.

Devant la nouvelle aggravation de la situation en Afrique australe, nous exigeons à nouveau que soit éliminée la politique d'apartheid. Pour cela, il faut mettre un terme à tout appui dont jouit le régime raciste. Il est impérieux d'intensifier la pression internationale sur l'Afrique du Sud.

L'imposition de sanctions économiques globales contre l'Afrique du Sud, telle qu'elle a récemment été exigée lors de la session annuelle de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) à Harare, constituerait assurément un pas important et efficace dans cette voie.

Mon pays, la République démocratique allemande se déclare inébranlablement solidaire des Etats de première ligne, de l'African National Congress et des autres forces anti-apartheid. De cette instance, nous exigeons à nouveau que soit libéré

M. Hucke (RDA)

immédiatement et inconditionnellement Nelson Mandela. Nous appuyons également la lutte que mène la South West Africa s People Organization pour une Namibie indépendante. Les décisions pertinentes des Nations Unies, y compris la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, offrent une base réaliste pour la solution de ce problème. Les Nations Unies doivent se montrer à la hauteur de toutes leurs responsabilités. Elles ne doivent pas permettre que l'Afrique du Sud et certains milieux impérialistes rejettent la question de la Namibie à l'arrière-plan.

Unissons tous nos efforts pour que la paix, à laquelle aspirent depuis si longtemps les peuples de Namibie, de l'Angola et des autres pays de l'Afrique australe, s'instaure enfin.

L'Année internationale de la paix proclamée par les Nations Unies devrait mobiliser des forces sans cesse plus nombreuses à l'appui de la lutte légitime menée par ces peuples. Une action décidée contre les forces d'agression et de guerre et pour la protection de la paix s'impose de toute urgence. Nous pensons qu'à l'heure actuelle, il est plus nécessaire que jamais auparavant de démanteler les foyers de conflit et de tension dans toutes les régions du monde. Il en va ainsi de l'Amérique centrale tout comme de la Méditerranée et du Moyen-Orient, où la paix et la sécurité sont gravement menacées. Et il n'en est pas moins vrai qu'il en va ainsi du sud du continent africain, qui restera instable et menacera la paix et la sécurité, tant que le régime d'apartheid n'aura pas été éliminé.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit et à l'endroit de mon pays.

La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour se tiendra cet après-midi à 16 heures.

La séance est levée à 12 h 50.